



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie
du Développement durable
et de l'Aménagement du Territoire

Secrétariat d'État
chargé des Transports

Paris, le mardi 1^{er} juillet 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

Jean-Louis BORLOO et Dominique BUSSEREAU présentent l'avancement du projet de liaison ferroviaire Charles de Gaulle Express

Jean-Louis BORLOO, ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire, et Dominique BUSSEREAU, secrétaire d'État chargé des Transports, ont décidé d'engager les négociations avec le groupement composé de Vinci Concessions, Vinci S.A., la Caisse des Dépôts et Consignations, Axa Infrastructure Investissement et Keolis, dans le cadre de la procédure de mise en concession du projet Charles de Gaulle Express. Le financement du projet ne mobilisera donc aucun financement public, le concessionnaire se rémunérant grâce aux seules contributions des usagers de la liaison.

Les discussions portant sur la concession doivent permettre la conclusion du contrat au début de l'année 2009. Parallèlement, la déclaration d'utilité publique du projet est attendue pour la fin de l'année 2008.

Le projet CDG Express concilie des enjeux de compétitivité, d'écologie et d'aménagement urbain.

En offrant aux voyageurs aériens un accès direct, rapide (20 minutes), sûr et performant de l'aéroport de Charles-de-Gaulle, le CDG Express est un élément essentiel de l'attractivité de notre région capitale dans un contexte de forte concurrence internationale entre les aéroports.

Le lancement de cette négociation constitue une étape majeure dans la réalisation de ce projet phare de la politique de développement durable française. Il permettra en effet de doubler la part des transports collectifs ferrés dans la desserte de l'aéroport à l'horizon 2013 et de moderniser parallèlement la desserte du nord de l'agglomération francilienne par le RER B.

Jean-Louis BORLOO souligne que ce projet s'inscrit pleinement dans le contexte de la loi Grenelle qui vise à encourager l'utilisation des transports collectifs pour une politique de mobilité durable.

Contacts presse :

Cabinet de Jean-Louis BORLOO
Cabinet de Dominique BUSSEREAU

01 40 81 72 36
01 40 81 77 34